



**CONVOCATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE REGIONAL U.L.M.
Pays de la Loire**

Aux présidents et gérants
de clubs et sociétés d'U.L.M. de la région
Pays de la Loire, affiliés à la F.F.P.L.U.M.

Orvault, le 07 février 2011

L'Assemblée Générale du Comité Régional U.L.M. Pays de la Loire

se tiendra

le samedi 03 mars 2012 à 10H précises

accueil à partir de 09h

**sur l'aérodrome de Cholet – LFOU
lat 47° 04' 54" N - long 000° 52' 36" W**

Il est important que les présidents de club et les gérants d'établissements professionnels, ou leur représentant mandaté par écrit (qui devra alors être en possession du "Bon pour pouvoir" dûment rempli) soient présents à cette assemblée annuelle du Comité Régional Pays de la Loire afin de participer aux débats, décisions et votes, pour ensuite relayer les informations au sein de leur structure.

En cas d'impossibilité d'être présent ou représenté par un membre de votre structure, vous pouvez mandater un adhérent d'une autre structure du même département ou d'un département limitrophe et affiliée à la F.F.P.L.U.M. Dans ce cas, remplir le "Bon pour pouvoir" et le retourner au président du Comité Régional ULM des Pays de la Loire ou le présenter le jour de l'AG. (Les pouvoirs sont limités à 2 par personne). Pour pouvoir voter ou se faire représenter un président ou gérant doit légalement être en exercice à la date de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se compose des représentants des groupements sportifs (associations loi de 1901, sociétés à but lucratif) affiliés à la F.F.P.L.U.M. en 2011. Ces représentants doivent être munis de leur licence fédérale 2012 (ou, à défaut, d'un justificatif de leur demande de licence). Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées en 2011 dans leur structure selon le barème suivant :

- 1 voix pour au moins 2 licenciés
- 2 voix de 3 à 10 licenciés
- 3 voix de 11 à 30 licenciés
- 4 voix de 31 à 80 licenciés
- 5 voix de 81 et plus

Peuvent assister à l'assemblée générale, avec voix consultative, les membres domiciliés dans la région Pays de la Loire et les adhérents à la F.F.P.L.U.M. à titre individuel.

Il est demandé à tous les participants de se présenter à l'entrée de la salle avec leur licence 2012 (ou le justificatif de la demande), ou, à défaut avec leur licence 2011 si non votant.

Merci de diffuser largement ces informations dans vos structures ; nous comptons sur votre présence et celle de vos membres.

Tout pilote licencié à la FFPLUM en 2011 ou depuis 2012 a le droit d'être présent à l'assemblée générale et de participer aux débats, mais seules les présidents où les personnes dûment mandatés ont le pouvoir de vote.

Rappel : Conformément aux statuts, le Comité Directeur est élu pour 4 ans, et son mandat expire au plus tard, le 31 mars qui suit les jeux olympiques d'été. C'est à dire au 31 mars 2013.

Je vous propose de terminer cette AG autour d'un repas que nous prendrons au restaurant l'Eole qui est situé sur l'aéroport pour le prix de 15,50 €.

A fin de facilité l'intendance, soyez sympa de réserver rapidement votre repas en me renvoyant le bon accompagné du chèque correspondant libellé à l'ordre du Comité Régional ULM des Pays de la Loire pour le **lundi 27 février au plus tard**.

L'apéritif sera offert à tous les participants par le Comité régional.

Si vous avez des questions que vous souhaitez mettre à l'ordre du jour, faites les moi parvenir le plus tôt possible.

Ordre du jour :

- 9H à 10H Accueil des participants
- 10H à 13H30 Assemblée générale
 - Rapport moral du Président
 - Rapport d'activité 2010
 - Rapport financier de l'année 2010
 - Projets et budget prévisionnel 2011
 - Questions diverses ...
- 13H30 Pot de l'amitié et repas

**L'assemblée générale de la FFPLUM aura lieu le
samedi 31 mars 2012
Immeuble de la DGAC à Paris**

Mesdames et Messieurs les présidents de club, je vous invite à y participer, c'est un moment important du mouvement ULM en France.

Jean-Yves ROBERT
Président du Comité régional ULM des Pays de la Loire

